

Délibération n°2024-10-17-06-CA

Relative au Schéma Directeur de Stratégie Immobilière (SPSI) pour la période 2023-2028

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** la circulaire n° 5888/SG du 19 septembre 2016 relative aux Schémas Pluriannuels de Stratégie Immobilière (SPSI) des opérateurs de l'Etat,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

Considérant que la circulaire susvisée vise à définir les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des SPSI des opérateurs de l'Etat, en s'appuyant sur des modalités de gouvernance renouvelée, une méthodologie renforcée et une articulation des SPSI avec les Schémas Directeurs Immobiliers Régionaux (SDIR),

Considérant que cette circulaire s'inscrit dans un objectif de rationalisation et de performance immobilière des opérateurs et des administrations de l'Etat,

Considérant que dans ce contexte, Aix-Marseille Université réactualise son SPSI 2016-2022 par l'élaboration du SPSI 2023-2028,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Schéma Directeur de Stratégie Immobilière (SPSI) d'Aix-Marseille Université pour la période 2023-2028, tel que détaillé en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (20 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions)

Membres en exercice : 36

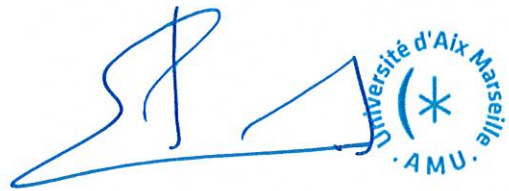
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 23 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le :

21 OCT. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le :

21 OCT. 2024